

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/1-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean LAINGUI
Benoît HABERT
Pierre – Olivier CHAUMET
Christine YOUNGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

M. Jean LAINGUI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis**
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/2-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Maxime TOURBE
Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Alice FUCHS-CESSOT
Sophie JEUSSEAUME**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/3-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention justice, procès, procédures** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Catherine PUIGELIER
Jean-Louis ITEN
Alexandre LUNEL
Benjamin FIORINI
Liza VERYE
David CHEMMI
Christine YOEGO**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/4-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **DU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Franck ARPIN-GONNET
Frédéric CAMBRUNE
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/5-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 29 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Delphine LEROY
Florence ELOY
Mej HILBOLD
Monica MACEDO
Nicole BLONDEAU
Antoine RIVIERE
Valentin SCHAEPELYNCK**

**Gladys CHICHARRO
Caroline LE ROY
Cintia INDARRAMENDI
Anthippi POTOLIA
Brigitte WEBER
Myriam DESMOINEAUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Delphine LEROY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Administratrice provisoire
Annick ALLAIGRE
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/6-2

Annule et remplace l'arrêté °2020-2021 SCOLARITE – JD-7/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 29 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Mathias GARDET
Léandro DE LAJONQUIERE
Jean-Louis LE GRAND
Valentin SCHAEPELYNCK
Gladys CHICHARRO-SAITO

ARTICLE 2 –

M. **Mathias GARDET** est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/7-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Corinna KOHLER
Caroline BEAUVAIS
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Sabine GUERAUD
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Corinna KOHLER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/8-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Françoise DECORTIS
Jean BARATGIN
Khadija CHAHRAOUI
Lionel DAGOT
Milena KOSTOVA**

**Raphaëlle MILJKOVITCH
Patrick MOLLARET
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS
Claire VALLAT**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DECORTIS** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/9-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/9

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME

DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Pablo RAUZY
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Anna PAPPA
Jean-Jacques BOURDIN
Lynda SEDDIKI
Rakia JAZIRI
Sylvia CHALENCON

ARTICLE 2 –

M. **Pablo RAUZY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

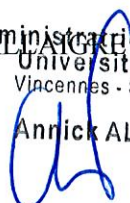
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE


Annick ALLAIGRE